Journal de Roubaix

Quarante-huitième année. — N° 177. Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX VENDREDI 26 JUIN 1903.

TARIF D'ABONNEMENTS
Roubaix-Tourcoing, le Nord et les Départements limitrophes . . . . . { Trois mois..... 5 francs / Six mois..... 9 — / Un an..... 18 —
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

5 Centimes

BUREAUX ET RÉDACTION :
ROUBAIX : 71, Grande-Rue ‡ TOURCOING : 5, rue Carnot
ÉDITION DU MATIN

5 Centimes

ABONNEMENTS & ANNONCES
A Roubaix..... Aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71
A Tourcoing..... Aux bureaux du journal, rue Carnot, 5 ;
A Mouscron..... Chez M. Henri Leroux, rue de la Station ;
A Paris et à Bruxelles Dans les agences de publicité.
En vente à Paris dans toutes les Bibliothèques des gares et dans les principaux kiosques.

Chronique scientifique

ÉLECTRICITÉ

En Angleterre. — Foudroyés au bain. — L'établissement de bains de Fulham. — Du danger d'être curieux. — Canalisation électrique mal installée. — Baignoires homicides. — Morts et blessés.

Foudroyés dans leur baignoire !

Le cas est unique sans doute ; mais il n'en mérite pas moins d'attirer l'attention. Il y eut plusieurs victimes. Deux personnes furent tuées et plusieurs furent blessées. Ceci s'est passé dans un établissement de bains de la ville de Fulham, près de Londres. Ces bains, qui sont la propriété de la ville, sont bien connus et très fréquentés. On venait d'y installer l'éclairage électrique, et c'est au courant électrique que l'on doit l'accident qui a foudroyé deux baigneurs. L'enquête ne laisse aucun doute à cet égard, et il est bon d'en faire connaître les résultats, parce qu'il faut nous mettre en garde contre des circonstances dangereuses qui pourraient se représenter.

L'établissement de bains de Fulham comprend une longue suite de baignoires placées dans des compartiments séparés, ouvrant tous sur un corridor unique. Les cloisons qui séparent ces compartiments ont seulement 2 mètres de hauteur et ne se relient pas au plafond. Les baignoires sont placées contre les cloisons, et, en montant sur leur bord, on peut regarder dans le corridor. Chaque cloison est en ardoise, et on a fixé sur cette ardoise les plaques métalliques ordinaires indiquant : « Eau chaude » ou « Eau froide ». Les plaques montent jusqu'au bord supérieur de la cloison. C'est cette disposition malencontreuse qui a donné lieu aux accidents.

Un baigneur, pour une cause ou pour une autre, monta sur le bord de la baignoire pour appeler peut-être un garçon ou voir ce qui se passait dans le couloir ; toujours est-il qu'on l'entendit crier au secours, et quand on entra dans le compartiment, il était mort.

Par un malheureux hasard, les fils à lumière avaient pris contact avec la garniture métallique de la cloison d'ardoise. Quand le baigneur monta sur la baignoire, il s'aida de cette garniture et la prit à pleine main. Un courant passa à travers son corps et alla gagner la terre par l'eau et la tuyauterie. Le passage du courant détermina une contraction énergique des muscles, comme il arrive toujours en pareille circonstance, et le baigneur ne put lâcher prise. Il mourut en quelques secondes.

Ce ne fut pas tout. Les cris de la victime avaient attiré la curiosité des baigneurs voisins et plusieurs montèrent de la même façon sur leur baignoire pour regarder au dehors. Le courant électrique en tua un net et en renversa plusieurs autres. Il est probable que d'autres auraient également péri si les baignoires en porcelaine vernissée n'avaient eu un rebord en bois. Ceux qui montèrent sur le bois avant de toucher aux garnitures métalliques évitèrent les décharges électriques.

Pourtant, le voltage de l'installation n'était que de 200 volts, mais le courant était alternatif, circonstance aggravante. Le contact a suffi pour donner la mort. Le corps des victimes était depuis quelque *temps* immergé dans l'eau chaude ; leurs mains étaient humides et ils s'appuyaient de tout leur poids sur la garniture métallique. Les pieds étaient, en outre, dans l'eau chaude en contact par le métal avec la terre, de sorte que le courant put facilement passer. Aux basses tensions, l'intensité du courant, plus que sa tension, amène la mort. On a déjà relevé des accidents avec des voltages inférieurs à 200 volts.

Comment, dans ce cas, la garniture métallique de la cloison avait-elle pu venir au contact des fils du circuit de lumière ? Le rapport des experts désignés par le tribunal pour établir les responsabilités a élucidé ce point capital. Les fils de lumière étaient placés dans des tubes de plomb qui, probablement, n'étaient pas en bon contact avec la terre. Par leur intermédiaire, la garniture métallique des cloisons a été électrisée et il a suffi d'un contact malencontreux pour que le courant se dérive au sol par le corps des baigneurs.

Il est inutile d'ajouter que l'événement a causé en Angleterre une très vive émotion chez les personnes qui se servent de la lumière électrique. On se demande si, dans les conditions ordinaires de la vie, dans une maison à circuit électrique, les mêmes faits ne pourraient pas se reproduire avec une canalisation imparfaite. Ces craintes sont exagérées, car il a fallu dans l'exemple cité des circonstances vraiment fatales pour amener les accidents ; cependant on ne saurait trop recommander aux ingénieurs qui posent les canalisations électriques une attention minutieuse dans leurs installations. Les établissements de bains doivent être visés tout spécialement, parce que l'humidité qui y règne sans cesse, les condensations de vapeurs d'eau sur les murailles et les cloisons favorisent les pertes à la terre. Il faut éviter à tout prix toute relation entre les baignoires et la canalisation. Les fils, bien protégés dans une gaine particulièrement isolante, devront être placés loin de toute garniture métallique.

L'exemple que nous venons de mentionner servira de leçon désormais et il sera indispensable de contrôler plus d'une fois l'an la parfaite exécution des installations.

HENRI DE PARVILLE.

INFORMATIONS

LES RETRAITES OUVRIÈRES

Paris, 24 juin. — M. Millerand, président de la Commission d'assurance et de prévoyance sociales, vient d'adresser à M. Combes une lettre pour rappeler au Président du Conseil qu'à la date du 19 mai, cette Commission lui avait fait écrire par son Président de vouloir bien se rendre devant elle, avec les Ministres des finances et du commerce, pour faire connaître l'opinion du gouvernement sur les propositions de loi relatives aux retraites ouvrières. M. Millerand demande à M. Combes de lui faire connaître la réponse qu'il devra transmettre à la Commission. M. Combes, entièrement occupé à assouvir sa haine anticléricale, a totalement oublié ses promesses de réformes sociales.

UN NOUVEAU GROUPE PARLEMENTAIRE

Paris, 24 juin. — Il vient de se former un nouveau groupe parlementaire sur l'initiative, dit-on, de M. César Trouin, député d'Oran. Le groupe, qui comprend déjà 45 membres, a pris la dénomination de « Union radicale parlementaire ». La constitution de ce nouveau groupe aurait pour but principal de s'affranchir de la tyrannie des chefs des groupes actuels.

UN GÉNÉRAL DÉPLACÉ

Paris, 24 juin. — On sait que le général Marnier, gouverneur de Bizerte, vient d'être envoyé à Epinal. Le bruit court qu'il est déplacé à la suite d'une violente discussion avec le général Roux, le nouveau commandant de la division de Tunisie.

MORT DU PEINTRE GEORGES CALLOT

Paris, 24 juin. — On annonce la mort du peintre Georges Callot, prématurément enlevé en plein succès, en pleine vie, à quarante-sept ans.

C'était un des talents les plus délicats de ce temps-ci. Enrôlé, dès la fondation de la Société Nationale des Beaux-Arts, dans ses cadres, il s'était depuis une dizaine d'années, spécialisé dans le portrait, et particulièrement dans le portrait au pastel.

Georges Callot était depuis 1889, chevalier de la Légion d'honneur.

LA COMMISSION DU TRAVAIL

Paris, 24 juin. Le Directeur de l'*Office du Travail*, délégué par le Ministre du commerce, a été entendu aujourd'hui par la Commission du travail sur la question des bureaux de placement. Finalement, la Commission s'est mise d'accord sur les points suivants : 1. Suppression des bureaux de placement payants dans un délai déterminé et avec indemnité fixée par le Conseil de préfecture ; 2. L'indemnité serait payée par les municipalités sauf allocation d'une prime qui serait allouée par le département ou l'Etat ; 3. Cette prime serait d'autant plus élevée que les communes effectueraient plus rapidement cette suppression.

L'ANNIVERSAIRE DU PRÉSIDENT CARNOT

Paris, 24 juin. — A l'occasion de l'anniversaire de la mort du Président Carnot, M. Loubet, accompagné par le général Dubois, s'est rendu ce matin à 9 heures et demie au Panthéon, où il a été reçu par MM. Ernest et Sadi Carnot ainsi que par M. Adolphe Carnot et sa famille, qui l'ont conduit devant la tombe du regretté Président.

M. Loubet est rentré à l'Elysée à 10 heures un quart.

LES DROITS SUR LA VIANDE

Paris, 24 juin. — Le Ministre de l'Agriculture a été entendu aujourd'hui par la Commission des douanes sur la proposition de M. Debussy, tendant à relever les droits sur les bestiaux et les viandes abattues. Après le départ du Ministre, la Commission a décidé de maintenir les conclusions du rapport de M. Debussy, et d'en demander la mise à l'ordre du jour.

LA LIBERTÉ DES INSTITUTEURS

Paris, 24 juin. — M. Guyot de Villeneuve a reçu mandat du groupe nationaliste, d'interpeller le Ministre de l'intérieur sur la circulaire du 27 mai dernier, du Préfet de la Savoie, aux instituteurs, leur demandant de se faire délateurs.

LE SERVICE MILITAIRE DE DEUX ANS

Paris, 24 juin. — Mercredi prochain, la Commission de l'armée désignera le rapporteur sur le projet de loi relatif au service militaire de deux ans. Elle a chargé une sous-commission, composée de MM. Gouzy, Berteaux, Sabaterie, Chapuis et Raiberti, de reviser et de modifier la rédaction d'un certain nombre d'articles du projet adopté par le Sénat. La Commission examinera prochainement un contre-projet de M. Maujan, relatif aux services auxiliaires.

INTERPELLATION AU SUJET DE LA TIARE

Paris, 24 juin. — Le Ministre de l'Instruction Publique se retranchant derrière l'avis défavorable du Conseil des Ministres, a informé M. Roger-Ballu qu'il refusait de répondre à sa question sur la tiare de Saitapharnès.

M. Roger-Ballu a décidé de déposer demain une demande d'interpellation afin de déterminer à qui incombe la responsabilité de l'achat de la tiare et quelles sont les mesures que compte prendre le Ministre pour éviter le retour de pareilles supercheries.

UNE GRÈVE A L'ARSENAL DE TOULON

Toulon, 24 juin. — Les ouvriers chauffeurs de l'arsenal ayant décidé de ne pas assister aux essais tant que les prescriptions du 5 juin, supprimant la moitié des indemnités de chauffe ne seraient pas abrogées, les essais du *Sully* n'ont pu avoir lieu ce matin.

Dans une réunion, les chauffeurs ont décidé de s'abstenir, jusqu'à ce qu'ils aient obtenu entière satisfaction.

LE CAS DU SOLDAT GRASSELIN

Paris, 24 juin. — On se rappelle que le soldat Grasselin fut condamné à deux ans de prison, pour avoir refusé de porter les armes en raison, disait-il, de ses sentiments religieux. A plusieurs reprises, son avocat demanda au Ministre de la guerre de verser Grasselin dans un service non actif comme par exemple celui des infirmiers. La *Ligue des Droits de l'Homme* appuya cette demande. Aujourd'hui, on annonce que le soldat Grasselin vient de terminer sa peine et d'être placé dans la septième section d'infirmiers militaires à Dôle. Au Ministère de la guerre on déclare que la même mesure sera prise à l'égard du soldat Delsol, qui avait été condamné pour des motifs identiques, lorsqu'il aura terminé sa peine.

LES EVENEMENTS DU FIGUIG

Alger, 24 juin. — La colonne commandée par le colonel d'Eu est arrivée le 21 juin, à Bou-Zireg, sans incident. Un poste fort a été installé provisoirement. La colonne est partie le 22 juin dans la direction de Béchar.

A PROPOS D'UN ACQUITTEMENT

Londres, 24 juin. — Plusieurs journaux protestent ce matin, contre le jugement du Conseil de guerre de Wellington, acquittant les cinq officiers capitaines et lieutenants qui avaient, à Capetown, maltraité des civils de la façon la plus brutale. Ce jugement qui les laisse indemnes de toutes les accusations portées contre eux, bien qu'ils aient avoué les faits qui leur étaient reprochés, a produit la plus grande surprise.

L'INDUSTRIE DE LA FILATURE EN ANGLETERRE

Manchester, 24 juin. — La Fédération des filateurs envoie aujourd'hui à ses adhérents la résolution demandant à toute l'industrie cotonnière de ne plus travailler que quatre jours par semaine jusqu'à nouvel ordre à partir du 27 juin. Elle ajoute dans une circulaire qu'il faut que le mouvement pour la réduction de la production devienne général. « Il y va de l'intérêt des ouvriers comme des patrons. Des mesures énergiques et générales peuvent seules porter remède à la situation actuelle. »

CHOSES & AUTRES

Sur les bords de la Cannebière :

— Moi, mon cher, j'ai apprivoisé un lézard et je lui ai appris à chanter une valse.

— Moi, j'ai apprivoisé un poisson et il me suivait comme un toutou.

— Oh ! passe par un temps de pluie ; mais par un temps sec !

— Par un temps sec ? J'emportais le bocal.

—×—

ACTUALITÉ

SERBIE

— M. le Chef de musique, convoquez toutes vos fanfares pour ce soir.

— On va encore tuer quelqu'un !

— Non... c'est pour acclamer le nouveau roi...

Calino, en train de déjeuner, appelle sa cuisinière :

— Ces côtelettes sont exécrables. Pourquoi ? Vous m'en avez servi d'excellentes la semaine passée.

— C'est étonnant, monsieur, elles viennent pourtant de chez le même boucher.

— Eh ! soit ! que vous êtes, s'écria Calino, furieux, qu'importe le boucher ! Il fallait les demander du même mouton !

DANS LES BALKANS

Salonique, 24 juin. — Les soldats chargés de la surveillance de la ligne de jonction Salonique-Constantinople ont été informés, il y a quelques jours, que plusieurs insurgés s'étaient réfugiés dans le village de Spartcha-Sitice, à peu de distance de la gare de Kilindir. Le village fut cerné et sept insurgés furent tués.

Dans le vilayet de Monastir, dans le village de Debrelich, près de Smordesch, une bande de 60 à 70 insurgés a été cernée par un bataillon. Le combat dura 24 heures. Le village a été presque détruit ; 30 insurgés ont été tués, 20 faits prisonniers et le reste de la bande parvint à s'enfuir dans la montagne. Une centaine de soldats ont été tués.

Le 18 juin, une vingtaine de nodjas (prêtres albanais) ont été embarqués pour le Yémen, où ils sont exilés. Ces prêtres avaient organisé dans leurs villages la résistance contre les troupes turques.

Dans les milieux militaires, les bruits de guerre deviennent de plus en plus persistants. On parle de l'arrivée à Salonique de 70.000 hommes de troupes régulières venant d'Asie et pour lesquels le Ministre de la Guerre turc a télégraphié qu'on prépare des vivres.

LOI D'EXCEPTION

Ce n'est pas moi cette fois qui qualifie ainsi la proposition que la Chambre vient d'adopter après deux jours de lamentable discussion, de votes incohérents et d'incidents tumultueux. Ce sont les *membres* du « Bloc » et des plus huppés qui ont collé comme un écriteau infamant cette épithète de loi d'exception à la proposition qui interdit l'enseignement aux membres des congrégations dissoutes pendant trois années dans la commune où ils enseignaient avant la dissolution et dans les communes limitrophes.

Ce sont eux qui ont démontré, avec une force d'arguments que je ne saurais égaler, que cette proposition viole tous les principes tenus jusqu'ici avec raison pour les plus précieuses conquêtes de la Révolution ; c'est M. Charles Bos, c'est M. Hubbard, c'est M. Clémenceau qui ont protesté dès le premier jour contre cette atteinte à la liberté individuelle. C'était hier encore M. Ferdinand Buisson qui s'élevait avec force contre une loi de sûreté générale créant toute une classe de parias flétris par une tare originelle et condamnés à une sorte d'interdiction de séjour.

C'est M. Charles Bos qui, répondant aux sommations impératives de la délégation des gauches écrivait : « Je lutterai jusqu'au bout, n'étant pas de ceux qui, sans protester, laisseront le parti républicain se déshonorer ».

Eh bien, le « parti républicain », ou plutôt le « Bloc » pour le désigner de son vrai nom, s'est déshonoré, et M. Charles Bos n'a pas protesté. La bataille n'était pas engagée, que cet irréductible défenseur de la liberté avait déjà capitulé.

M. Ferdinand Buisson s'est donné à lui-même, le plus éclatant démenti. Non seulement, il a soutenu et voté la proposition Massé qu'il dénonçait la veille comme attentatoire à la liberté de l'individu, mais encore, après avoir déchaîné le plus violent tumulte par le plus odieux des langages, il a fait voter un projet de résolution qui va rester suspendu comme une menace permanente de dissolution sur la tête des congrégations.

Il faut reconnaître, d'ailleurs, que le gouvernement n'a pas trompé la Chambre et que c'est en pleine connaissance de cause que la majorité a accompli ce nouveau coup de force.

On nous reproche, a dit avec une cynique audace le Garde des Sceaux, on nous reproche de faire une loi antilibérale ; nous le savons bien. Nous savions également, ce que nous faisions, en votant la loi de 1901. Nous ne votions pas une loi de liberté, mais une loi contre les congrégations ! »

Est-ce bien la pensée du législateur de 1901 ? On peut en douter si on se reporte à la lettre que M. Waldeck-Rousseau, étant Président du Conseil, écrivait à M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères : « J'ai toujours pensé que dans l'application de la loi, le gouvernement devait s'inspirer de l'esprit de la plus large tolérance et du libéralisme le plus bienveillant ».

M. Combes a succédé à M. Waldeck-Rousseau et de parti-pris, il ignore les déclarations les plus formelles de son prédécesseur, promoteur de la loi.

Sous prétexte de l'appliquer, il la dénature. Dans ses mains, la loi devient une arme contre les congrégations.

L'arme ne lui paraissant pas suffisante, il la complète avec la complicité d'une majorité domestiquée, par des dispositions de plus en plus arbitraires. Celle votée aujourd'hui est déjà la troisième en date qu'il réclame comme nécessaire pour une rigoureuse application de la loi des congrégations.

Et la majorité s'incline devant cette raison d'Etat et la France subit la pire des tyrannies : la tyrannie anonyme.

H. SARRAZANAS.

LA SÉANCE DE MARDI A LA CHAMBRE

ET LA PRESSE

LES JOURNAUX DU MATIN

Le Figaro :

La raison d'Etat ! On la croyait morte, cette horrible duègne, depuis l'avènement de la République ; mais il paraît qu'elle est ressuscitée. Elle prend sa revanche, elle remet en question toutes les conquêtes libérales ; elle nous fait reculer de trois siècles ; elle rétablit l'Inquisition, sauf le bûcher, trop démodé pour qu'elle y revienne. Aujourd'hui, elle frappe des hommes, demain elle frappera des femmes.

Laissez-la faire, elle se suicide ! Peut-être ce nouveau et éclatant témoignage des infamies dont elle est capable était-il nécessaire pour ouvrir tous les yeux.

Elle décrète qu'il y aura en France des cuthares et des parias. Elle fabrique une loi pour mettre des Français et des Françaises hors la loi : elle en mourra !

De la *Libre Parole*. — M. Ad. Papillaud :

L'opposition, obligée de quitter la salle des séances, s'en souviendra, et puisque ce sont les défenseurs du régime parlementaire qui s'efforcent de rendre impossible l'exercice de ce régime, aux adversaires de les suivre dans cette voie.

La journée d'hier doit être suivie de représailles, et j'espère bien qu'on ne manquera pas de les exercer.

De la *Petite République*. — M. Gérault-Richard :

A différentes reprises le sort de la loi sur la sécularisation a paru compromis, durant cette interminable séance d'hier. Le gouvernement a pu se rendre compte que la confusion et le malaise qui favorisent si puissamment les manœuvres des ennemis et les perfidies des traîtres, étaient dus à ses propres hésitations.

Aux moments critiques, il lui a suffi de parler net pour qu'aussitôt la situation s'éclaircît et que se dissipassent les malentendus et les dangers.

De l'*Autorité* :

La séance d'hier a frappé de mort ce régime de discussion stupide, puisque la discussion y est forcément stupide quand elle n'est pas interdite. Le *bloc*, enfin, par son intransigeance et son intolérance continues, vient de porter le coup suprême au régime parlementaire. C'est évidemment le commencement de la fin du régime cher à M. Ribot. Le *bloc* lui a substitué tout simplement le régime de l'arbitraire. On ne va plus au scrutin qu'après mot d'ordre et sur un signe du *chef*. Nous sommes désormais en dictature.

Ça va bien.

Il ne reste plus qu'à un quelconque 6e régiment d'achever logiquement l'évolution qui commence.

LES JOURNAUX DU SOIR

La *Patrie*. — M. Emile Massard :

« M. Vallé a jeté le masque et reconnu qu'il fabriquait une loi contre la liberté.

» Je le demande : à quelle époque a-t-on jamais vu un républicain avouer aussi audacieusement qu'il travaillait à l'oppression d'une catégorie quelconque de citoyens ? Pourquoi a-t-on fait trois révolutions ? A quoi sert la Déclaration des Droits de l'Homme ?

» Hier, véritablement, on a bu toute honte. Les droits de la minorité ont été foulés aux pieds ; on a fermé la bouche aux orateurs ; on a écrasé l'opposition sous la violence. Nos adversaires ont tort : ils oublient que, tôt ou tard, les abus de la force se paient. »

La *Gazette de France* :

« La nuit du 23 juin sera classée, dans nos Annales Révolutionnaires, comme la grande nuit Protestante.

» C'est, en effet, pour substituer la Huguenoterie au Catholicisme, que le Bloc a légiféré, hier, jusqu'à minuit. Tout naturellement, le Huguenot Buisson a mené la campagne. Les ministres se bornaient à l'assister de leur mieux. Combes, l'ayant adopté pour son chef de file, l'appuyait de son adhésion et sollicitait les votes de ses Apaches ordinaires. »

Le *Temps* :

« Quand M. Buisson a prononcé les paroles inutilement injurieuses pour toute une partie de la Chambre, contre lesquelles M. Aynard s'énergiquement protesté, il a sciemment fait acte de provocation. Il était bon que la protestation d'un républicain répondît à cette violence. M. Aynard a dit ce qu'il fallait dire. Et, prenant l'initiative de la protestation qu'ont signée deux cents membres de l'opposition, il lui a donné le caractère qu'il était nécessaire qu'elle eût.

» La loi qui a été votée, vexatoire et illégale, transforme la loi sur les associations en une mesure de police contre les individus, en une chasse à l'homme, comme dit M. Buisson lui-même.

» Le Bloc, qui cependant n'est pas timoré, avait peur d'aller trop loin... il a sauté le pas, cependant. Et les timorés de la veille ont tenu à montrer qu'ils savaient, eux aussi, faire leur partie dans ce triste concert.

» En somme, mauvaise journée pour la liberté, mauvaise aussi pour la république. »

La *Croix*. — M. J. Bouvattier :

« Cette fois, la loi est bien celle des jacobins et des sectaires. L'opposition peut s'en laver les mains. Repoussée de la Commission, elle n'a pu l'amender à la tribune. Sa dignité offensée, lui a commandé de quitter la séance.

» Le pays jugera les étrangleurs de la liberté et les étouffeurs de la voix des représentants de la nation. »

Le *Journal des Débats* :

« Il est au moins, dans l'orageuse séance d'hier, une chose claire dès le premier regard : c'est le résultat, et il est affligeant. La tyrannie jacobine triomphe : elle a réussi à faire admettre l'institution du certificat pédagogique, portant ainsi une atteinte grave à la loi sur l'enseignement primaire, telle qu'elle était garantie par les textes de 1886. Jamais encore peut-être le Bloc n'était allé aussi loin dans la voie de l'arbitraire, et l'on se demande s'il ne s'est pas aventuré plus loin même qu'il n'avait projeté. Mais la majorité est devenue si souple et si prévenante qu'elle accorde au ministère les injustices mêmes qu'il ne sollicite pas explicitement ; il finit toujours par les accepter lâchement, parce qu'il aurait une fausse honte à les refuser. »

L'*Univers* :

« Il n'y a plus de droit, il n'y a plus de liberté, il n'y a plus de bon sens. Il y a une cohue furieuse de jacobins sectaires, entendant se débarrasser n'importe comme ils pourront de ce qu'ils détestent et qui les gêne. Après le clergé régulier, viendra le tour du séculier. Mais, pour le moment, la première étape n'est pas finie.

LA COMMISSION DU BUDGET

Élection du bureau. Désignation du rapporteur

Paris, 24 juin. — La Commission du budget élue hier par la Chambre, a procédé cet après-midi à la constitution de son bureau :

Président, M. Doumer ; vice-présidents, MM. Dubief, Baudin, Cadiaux et Guillain ; secrétaires, MM. Clémentel, Massé, Ruau et Messimy.

En s'installant à la présidence, M. Doumer a appelé l'attention de la Commission sur la tâche, très simple cette année, en comparaison de celle de l'année précédente, mais encore suffisamment difficile, qui va lui incomber. Il s'agit de faire un examen approfondi du budget de 1904, de l'améliorer, mais d'agir vite. La Chambre doit être mise en état de discuter et de voter le budget assez tôt pour que son adoption définitive par les deux Chambres ait lieu avant le 31 décembre. Le régime des douzièmes provisoires ne saurait se perpétuer dans notre pays.

La Commission a ensuite procédé à la nomination de ses rapporteurs particuliers. Les rapports ont été répartis ainsi :

Finances, M. Thompson ; affaires étrangères, M. de Pressensé ; colonies, M. Dubief ; agriculture, M. Ruau ; instruction publique, M. Simyan ; postes et télégraphes, M. Sembat ; commerce, M. Astier ; justice, M. Crappi ; travaux publics, M. Gervais ; conventions et garanties d'intérêt, M. Bourrat ; chemins de fer de l'Etat, M. Lhôpiteau ; beaux-arts, M. Massé ; marine, M. Messimy ; guerre, M. Maujan ; intérieur, M. Chiaventet ; services pénitentiaires, M. Codet ; monnaies et médailles, M. Chastenet ; Légion d'honneur et Invalides de la marine, M. Lechevalier ; cultes, M. Dulau ; chemins de fer de La Réunion et du Soudan, M. Thierry ; Ecole centrale des Arts et Manufactures, M. Cochin ; Caisse nationale d'épargne, M. Trannoy ; Algérie, M. de La Batut ; protectorats, M. Puech.

M. Merlou a été nommé à l'unanimité rapporteur général du budget de 1904.

Vendredi, la Commission procèdera à la discussion générale. Samedi, elle examinera le projet des quatre contributions, dont le rapport a été confié à M. Merlou. Celui-ci sera très probablement en mesure de déposer lundi prochain son rapport.

LES ÉVÉNEMENTS DE SERBIE

LE NOUVEAU ROI

A la Gare de Vienne

Vienne, 24 juin. — Le roi Pierre est arrivé, hier soir, à dix heures, à la gare de l'Ouest. Il a été salué par les cris de : « Zivio ! » poussés par de nombreux Serbes.

Après la présentation du ministre de Serbie, le roi est descendu de son wagon pour se faire présenter les députations de la ville de Belgrade et des étudiants serbes. De chaleureux « zivios » ont accueilli les allocutions et la réponse du roi.

Après un arrêt d'une demi-heure, le roi est reparti au milieu des vivats.

La députation de la ville de Belgrade est partie peu après.

L'arrivée à Belgrade

Belgrade, 24 juin. — Le Roi Pierre Ier est arrivé ce matin, à dix heures, à Belgrade.

Dès huit heures, la foule était énorme dans les rues. Vers neuf heures, des troupes, des élèves des écoles, les diverses corporations occupant les divers emplacements qui leur ont été désignés sur le passage du cortège.

Une foule immense est massée autour de la gare. Les membres du gouvernement, les généraux, de nombreux officiers, la municipalité et la compagnie qui doit rendre les honneurs attendent devant le perron de la gare. Les ministres de Russie et d'Autriche sont là. Au dernier moment, le ministre de Belgique a reçu l'ordre de conformer son attitude à celle des autres nations.

Des coups de canons annoncent à dix heures précises l'arrivée du Roi. Au moment où le train royal entre en gare, la musique de la compagnie d'honneur joue l'Hymne national Serbe. Quand le Roi descend du train, les troupes présentent les armes ; toutes les têtes se découvrent ; les généraux et les officiers saluent militairement. Le Roi paraît fort ému. Il porte l'uniforme de général ; tunique rouge, bonnet d'astrakan et plumet bleu ; pas de décorations.

Le Président du Conseil M. Avakoulovitch s'avance vers lui et lui présente les souhaits de bienvenue en termes chaleureux qui soulèvent des hurrahs prolongés. Le roi répond en quelques mots qui sont couverts par de nouvelles acclamations. Le Président du Conseil présente les ministres ; puis le ministre de la Guerre invite le Roi à passer en revue la compagnie d'honneur.

Enfin, la délégation municipale présente au Roi le pain et le sel. Le Roi passe ensuite dans le salon aménagé dans la gare, où les ministres de Russie et d'Autriche l'attendent, ainsi que les femmes des membres du cabinet.

Le ministre de Russie est présenté au Roi par le Président du Conseil et le ministre d'Autriche par le ministre de Russie.

Le Roi sort alors de la gare, au milieu des acclamations de la foule. Les jeunes filles offrent des fleurs.

Toutes les troupes, les écoles, les associations, les étudiants et les pensionnats de jeunes filles forment la haie de la cathédrale à la gare. Le 6e régiment occupe la place d'honneur près de l'église.

Le lieutenant-colonel Michitch, le nouveau commandant de la garnison, parcourt fiévreusement les rues à cheval.

La première salve est tirée à 10 heures 15 minutes. Le cortège défile très vite. En tête marche la garde, puis vient la voiture de gala dans laquelle sont le roi et M. Avakoumovitch et ensuite M. Nenadovitch, secrétaire du roi, la députation des officiers, les ministres et la députation de la Skoupchtchina. Des jeunes filles jettent des fleurs au roi. La foule pousse des vivats enthousiastes. Le roi arrive à l'église à dix heures trente. Une demi-heure après, le cortège s'en retourne dans le même ordre.

Le ministre Chivkovitch est aussi accueilli par de chaleureux vivats.

A midi, des troupes de tsiganes et des musiques militaires parcourent la ville.

Belgrade, 24 juin. — Le roi a parcouru cet après-midi, en voiture et sans escorte, toute la ville. Il était accompagné du colonel Ueschitch, qui fut aide-de-camp du roi Alexandre avant son mariage. La population l'a salué de chaleureuses acclamations.

—×—

Le récit de Mme Petrovitch

Vienne, 24 juin. — L'aînée des sœurs de feu la reine Draga de Serbie, Mme Petrovitch, qui se trouve à Vienne depuis deux jours, a raconté à un journaliste qu'il n'y avait pas eu de fête au konak le soir de la catastrophe, mais un simple dîner de famille auquel assistaient, outre les membres de la famille, le général Pétrovitch et l'aide de camp Naoumovitch.

La reine était tout heureuse de pouvoir dîner avec sa famille, dans l'intimité, et elle remercia le roi de n'avoir pas invité les ministres et d'avoir délivré ainsi la société des formalités de l'étiquette. Le roi, qui était de très bonne humeur, servait lui-même à la reine les mets et l'embrassa à plusieurs reprises dans la soirée. On arrêta pour le lendemain, une visite au théâtre, où un acteur russe devait se produire.

« A onze heures et demie, raconte Mme Petrovitch, nous quittâmes le konak, accompagnés par le couple royal jusque dans le vestibule, où nous nous embrassâmes. Nous ne nous doutions pas que c'était le baiser d'adieu. Après la catastrophe nous apprîmes d'un soldat que le vieux fossoyeur qui devait enterrer le couple royal fut pris d'une si grande faiblesse qu'il lui devint impossible de fermer le caveau. Le lieutenant-colonel Misitch l'interpella et lui cria de faire son travail, sur quoi le fossoyeur répondit : « Vous n'avez rien à me commander, vous qui avez « assassiné le roi ; assassinez-moi aussi », et il fondit en larmes. Les soldats durent fermer le caveau.

» En général, ajoute Mme Pétrovitch, la plupart des soldats ont horreur de ce qu'ils ont fait et ceux qui ont fusillé mes frères pleuraient en nous voyant pleurer. Un des soldats du détachement qui a tué mes frères m'a déclaré que le cœur lui a manqué quand il a ajusté Nicodème et qu'il a tellement tremblé qu'il n'a pu tirer. »

Les châtiments

Belgrade, 24 juin. — On dit que tous les officiers qui ont pris part au complot ont, sans exception,